

REGLEMENT TECHNIQUE

Prix de la ville de Chaumont

Open Country Team 2008

COMPETITION AMATEUR DE DANSE COUNTRY PAR EQUIPE

Composition :

Les **MASTERS COUNTRY TEAM** sont des compétitions de loisirs ouvertes aux danseurs et danseuses en formation par équipe de 6 (six) au moins et 10 (dix) au plus. Les chorégraphies sont entièrement libres et aucune musique n'est imposée. La durée de la prestation chorégraphique ne doit cependant pas excéder 7 minutes. En aucun cas, il ne pourra être accepté un nombre inférieur à 6 danseurs. L'équipe compétitrice doit prendre ses dispositions pour être en conformité avec le règlement.

Chaque club ou structure peut présenter plusieurs équipes dans la limite fixée par l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite fixée, pour des raisons relatives à l'organisation et au bon déroulement de la compétition.

Seules les inscriptions réceptionnées complètes et accompagnées de leur règlement seront prise en compte par l'organisateur.

Le fait de participer et de s'inscrire aux **MASTERS COUNTRY TEAM** engage les danseurs, son capitaine et son coach à respecter le règlement relatif à la compétition.

Aucun remboursement des engagements ne pourra être effectué en cas de désistement de la part de l'équipe en compétition. En cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur pour quelque raison que ce soit les engagements seront remboursés à l'équipe de danseurs.

Les MASTERS ont pour but de :

- ❖ Permettre à des danseurs et danseuses amateurs, de présenter dans un esprit d'émulation et d'échanges, leurs créations chorégraphiques dans de bonnes conditions scéniques, techniques et chorégraphiques.
- ❖ Réunir, élèves, danseurs, chorégraphes, enseignants, techniciens, responsables afin de partager ensemble : *expériences, ateliers, stages, entretiens et compétitions dans le domaine de la danse country.*
- ❖ Favoriser et veiller à conserver et promouvoir les orientations de la danse country.

Afin de permettre l'accès au plus grand nombre, les MASTERS prévoient plusieurs catégories :

ACADEMIQUE

Team Académique I : La moitié au moins sont des danseurs de niveau débutant et novice

Team Académique II : Tous les danseurs ne rentrant pas dans la catégorie du niveau inférieur

SHOW

Team Show : catégorie de danseurs souhaitant présenter un spectacle, l'aspect créatif et artistique est le point central.

Les MASTERS sont ouverts à tous les danseurs à l'exception des enfants et des jeunes de moins de 10 ans. Chaque équipe est représentée par un capitaine et un coach (*entraîneur*), seules ces personnes ont un accès réservé en coulisse avec les danseurs. En cas de litige ou discussion technique seuls les référents (*capitaine &*

coach) du groupe peuvent se voir attribuer un entretien avec un ou plusieurs des membres du jury avec accord préalable du président du jury.

REGLES GENERALES

Les masters sont organisés par l'association Country 52 16 rue Youri Gagarine – BP 2085 – 52903 Chaumont Cedex 9.

Engagements, assurances :

Un droit d'engagement sera demandé aux danseurs ou clubs lors des compétitions par les structures organisatrices.

Chaque club ou structure s'engage à présenter des équipes de danseurs titulaires d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la danse valable pour l'année en cours. En cas de non appartenance à une structure les danseurs devront obligatoirement présenter lors de leur inscription le certificat médical précité individuellement, une copie de la carte d'identité.

Il en est de même pour les conditions relatives aux assurances.

Les participants qui ne pourront justifier des documents relatifs aux assurances et d'une attestation d'assurance se verront refuser l'accès à la compétition.

Style de production, type de danse et musique:

Les MASTERS sont ouverts exclusivement aux danses et musiques de type Country (les danses avec des orientations celtiques sont également acceptées).

Les danses sur des musiques de type disco, funky, Hard Rock, etc engagent automatiquement l'exclusion de la notation par le jury.

Les chorégraphies présentées peuvent être la reprise d'une danse existante ou l'objet d'une création. L'entrée en scène n'est pas obligatoire, tout capitaine devra à partir de son annonce prendre contact avec le correspondant artistique du jury pour valider la participation de son groupe, le fait de ne pas se présenter à la table des juges engage un abandon des MASTERS par forfait. La sortie face à la table des juges est obligatoire et le salut à la fin de la prestation est de rigueur.

A)

a) critères artistiques de notation « **ACADEMIQUE** »

le jury tiendra compte de :

l'originalité, de la créativité de la chorégraphie et de ses transitions de l'interprétation musicale (choix de la musique, rythme et tempo adaptés à la chorégraphie)

de l'interprétation technique

de l'harmonie scénique du groupe et son niveau d'ensemble

des déplacements et transitions

de l'expression chorégraphique

etc..

b) critères artistiques de notation « **SHOW** »

le jury tiendra compte de :

de la capacité à transmettre au public (sourire, tenue corporelle, regard ,etc)

du choix des costumes

l'originalité, de la créativité de la chorégraphie et de ses transitions

de l'interprétation musicale (choix de la musique, rythme et tempo adaptés à la chorégraphie)

de l'interprétation technique

de l'harmonie scénique du groupe et son niveau d'ensemble

de l'expression chorégraphique

des déplacements

B) Musique

Chaque musique sera enregistrée sur un **CD audio** de bonne qualité avec une seule piste (*il est conseillé d'avoir une copie supplémentaire*). Les supports MP3 ne sont pas acceptés. Les musiques sont remises le jour

même au correspondant artistique du jury avant le début du concours. Le nom du club, la catégorie, seront indiqués sur le CD et la pochette du CD.

En cas de défaillance du matériel sono de l'organisateur le groupe sera invité à recommencer sa prestation depuis le début.

La durée de la prestation chorégraphique ne peut en aucun cas excéder **7 minutes**. Toute prestation supérieure à 7 minutes avec une tolérance technique de 10 secondes sera pénalisée.

C) Espace du concours

Lorsque le concours est présenté en dehors de la scène, l'espace est clairement matérialisé et délimité. L'espace de danse sera éclairé par des projecteurs tant que possible. Le sol de l'espace de danse est revêtu obligatoirement d'un plancher de bonne qualité ou d'une surface lisse et non glissante de type carrelage.

Les règles de conduite

Il est totalement interdit de fumer dans les salles ou espaces de concours. Les supporters ou le public d'un club ayant des comportements agressifs, irrespectueux, injurieux seront exclus du concours.

La tenue vestimentaire lors des compétitions **ACADEMIQUE**

Tous les costumes doivent être en harmonie avec le caractère de la danse country. Les danseurs sont obligatoirement chaussés de bottes ou bottines à lacets. Les baskets et chaussons de danse sont interdits. Le seul couvre chef autorisé et obligatoire pour les hommes est le chapeau de type cowboy, les dames et demoiselles peuvent si elles le souhaite danser tête nue.

Les pantalons sont acceptés pour les dames. Lorsque les dames portent des jupes longues, leur longueur doit permettre au jury de juger aisément les évolutions des pieds. Toute tenue doit veiller à **ne pas être excentrique**. Les publicités sur les tenues ne sont pas autorisées. Les chemises à franges sont acceptées. Les accessoires ne sont pas autorisés tels que (*lunette de soleil, éperons, téléphone portable à la ceinture, revolver ou autre holster*).

La tenue vestimentaire lors des compétitions **SHOW**

Les costumes sont libres . Les danseurs sont obligatoirement chaussés de bottes ou bottines à lacets. Les baskets et chaussons de danse sont interdits. Le seul couvre chef autorisé et obligatoire pour les hommes est le chapeau de type cowboy ou autre, les dames et demoiselles peuvent si elles le souhaite danser tête nue.

Les pantalons sont acceptés pour les dames. Lorsque les dames portent des jupes longues, leur longueur doit permettre au jury de juger aisément les évolutions des pieds. Toute tenue doit veiller à **ne pas être excentrique**. **Les publicités sur les tenues ne sont autorisées**. Les chemises à franges sont acceptées. Les accessoires ne sont pas autorisés tels que (*lunette de soleil, éperons, téléphone portable à la ceinture, revolver ou autre holster*).

Le jury

Le jury comptera les juges, 1 secrétaire assisté de collecteur(s). Il peut être composé de juges professionnels, d'enseignants, de représentants de clubs ou de personnalités. Le président du jury est nommé par l'organisateur de la compétition, il peut si il le souhaite prendre cette responsabilité.

Le président du jury juge au même titre que les autres membres du jury la compétition, son rôle consistera aussi à réunir les côtes attribuées par les différents juges.

Une fiche de notation type est annexée au présent règlement.

Sélection et finale

La sélection s'effectue par élimination directe. La compétition est composée de deux phases pour chaque catégories.

- la première phase consiste à sélectionner 5 finalistes
- la seconde phase consiste à sélectionner 3 lauréats

Les finalistes proposent une chorégraphie de leur choix. Dans le cas où l'équipe choisit de présenter une danse différente, elle devra fournir un autre CD audio avec les mentions suivantes sur le CD et la pochette

(Phase finale, nom de l'équipe). En cas de non présentation ou retard sur la piste de concours, l'équipe sera déclarée « **abandon par forfait** ».

Récompenses

Les 3 lauréats se verront récompensés par une coupe et un chèque libellé au nom du club d'une valeur de :

- 600 euros au premier lauréat
- 300 euros au second lauréat
- 150 euros au troisième lauréat

Matériel et accessoires

Un temps de mise en plateau peut être accordé pour chaque groupe, il consiste à installer un décor en fond ou éléments scéniques. Ils doivent être maniables et installés très rapidement (*3mn maximum d'installation et de désinstallation*). Ils devront être ignifugés ou ininflammables (M1).

La présence du coach si il est non danseur est fortement conseillé avec les régisseurs sonorisation durant la mise plateau et durant la compétition.

Pénalités

Certaines pénalités peuvent être prévues en cas de non-respect du présent règlement et en cas de :

- Désistement sans motif de la compétition.
- Comportement discourtois ou désagréable vis à vis du public, des juges, des membres de la fédération, des autres participants ou des organisateurs ou avec des membres de l'équipe technique ou administrative.
- Dépassement de la durée chorégraphique
- Non respect de la tenue vestimentaire

Acceptation des conditions

Le fait d'inscrire une équipe de danseurs et de participer à la compétition « MASTERS COUNTRY TEAM » engage l'acceptation des conditions relatives au présent règlement. Toutes contestations éventuelles doivent être adressées à l'organisateur.

Vu le 26 mars 2008
Le président

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter :

Rémond Valérie: 06.77.48.43.74 ou 03-25-01-25-07

Email : valerie.remond@orange.fr ou country52@orange.fr